Petit tour de contrôle

Par JFB le lun 02/11/2009 - 12:35

Les apparences sont parfois trompeuses. Lorsque l'on pénètre dans le métro de Budapest, la première chose qui saute aux yeux, ce n'est pas la beauté de l'architecture ou la modernité des infrastructures, mais bien la présence, rassurante ou non, des gardiens du temples, les contrôleurs de billets. Le réseau local du BKV est-il vraiment si bien surveillé ?

Si la France garde un esprit révolutionnaire, celui-ci s'exprime clairement dans les grèves chroniques organisées par ses sociétés de transports en commun. La RATP (Régie autonome des transports Parisiens) à Paris a su se tisser cette réputation qui lui vaut le sobriquet de RATP = Rentre Avec Tes Pieds. N'importe quelle campagne de communication n'y changera rien, la grève fait partie du paysage métropolitain parisien. A Budapest, point trop de grève. La spécificité de la société de transport de la capitale, mise à part les scandales récents de trésorerie et de primes colossales pour ses cadres, c'est bien évidemment la masse de contrôleurs présente à l'entrée de chaque station de métro. Ceux-ci ont d'ailleurs pris un visage très sympathique depuis le succès du film hongrois Kontroll de Antal Nimród sorti en 2003. Cette présence impressionante au premier coup d'œil, semble éloigner toutes tentatives de fraude. Mais la forteresse BKV se lézarde rapidement à y regarder de plus près. Les fraudes augmentent d'autant plus que le prix du billet à Budapest peut sembler élévé. Un billet coûte 300 HUF à l'unité (1,10€) dans la capitale hongroise contre 2,60 PLN (0.60€) à Varsovie en Pologne, où le niveau de vie est similaire.

Comment s'organisent les fraudeurs pour passer entre les mailles du filet ?

La technique stantard, c'est le non compostage du billet dans les bus ou le tramway. Dominique est catalan, il travaille pour une grande organisation environnementale et resquille par principe plus que par nécéssité depuis que sa voiture à disparu de sa place de parking. Il explique que «lorsque que les contrôleurs montent, les composteurs ne sont pas bloqués, il suffit de rester proche de ces machines et de composter son billet à la vue du danger». Cette fraude ne permet pas l'accès au métro où le contrôle est systématique. Pour pouvoir voyager sous terre, l'ingéniosité des resquilleurs est requise. L'une des techniques, c'est la possession d'une carte

d’étudiant étrangère, vraie ou fausse d’ailleurs. Patrick est un graphiste français qui à connu des temps difficiles à Budapest. Il a alors décidé de faire une fausse carte d’étudiante. En bon professionel, il a su créer une carte plus vrai que nature, tampon, code barre, photo, tout y est. L’avantage selon lui est «qu’il est possible d’acheter un billet mensuel au tarif étudiant sans justification. L’entrée dans le métro est simple puisque personne ne demande à voir la carte, le seul risque ce sont les contrôles inopinés à la sortie du métro. Ils sont rares et la surprise est telle en voyant cette carte que rien ne se passe». Le système était tellement efficace que ces fausses cartes ont commencé à ce vendre, 5000 HUF l’unité soit la différence entre un billet mensuel en tarif plein (9400 HUF) et en réduit (3700 HUF).

Dans le même style de travail manuel, la technique du collage est aussi employée. Si les deux premiers exemples étaient étrangers, les locaux usent aussi de stratagèmes pour tromper la vigilance des agents de contrôle. Orsolya est femme de ménage dans un lycée étranger des collines de Buda. Pour elle, le ticket mensuel est simplement trop cher. Chaque mois, elle colle sur son ancien billet un petit autocollant mettant à jour la validité de son billet, et «ça marche» nous dit-elle.

La dernière technique est simplement d’éviter le contrôle en se faufilant dans la foule à l’entrée du métro, sous les yeux des contrôleurs pas toujours aux aguets. Dans les autres moyens de transports, les contrôleurs n’ont pas non plus des droits illimités. Un passager sans billets n’est pas obligé de donner sa carte d’identité car le contrôleur n’est pas autorisé à l’utiliser.

Dans tous les cas, voyager sans billet n’est pas autorisé et le contrevenant s’expose à une amende de 6000 HUF sur place ou de 12000 HUF à payer dans les trois jours. Réfléchissez donc à deux fois avant d’affronter les hommes du BKV…

David Sauvignon

•

Catégorie
Agenda Culturel